



# *Fédération Autonome de la Fonction Publique* **COMPTE RENDU**

## **DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FA-FPT SÉANCE PLÉNIÈRE DU CSFPT DU 16 MARS 2016**

Monsieur le Président,  
Madame la Directrice adjointe,  
Monsieur le Directeur général,  
Mesdames messieurs les membres du CSFPT,  
Chers collègues,

Le constat est sans appel tant il est asséné de manière péremptoire par l'ancien Président de la République et bon nombre de ses conseillers :

Nous sommes 300.000 de trop, et ces 300.000 agentes et agents, a priori inutiles pour le service public, coûtent à la société française 7 milliards d'euros !

Comment avons-nous pu passer à côté d'une telle évidence :

6 % des effectifs de la Fonction publique, qui représente à elle seule 20 % de l'emploi dans notre pays, ne servent à rien !

Il est donc urgent, toujours selon ces mêmes experts, de corriger cette dérive, y compris en contraignant les collectivités territoriales, quitte à remettre en cause leur libre administration en matière de recrutement, et tant pis si cette analyse contredit l'ensemble des études y compris celles menées par la Formation spécialisée N° 1 du CSFPT qui démontrent que les recrutements dans la Fonction publique territoriale sont liés aux conséquences des transferts de compétences induites par les dernières réformes ...

Ne cherchez pas de détails sur les filières et corps directement visés par ces suppressions de postes ni sur les coûts humains et économiques induits par la gestion de ces 300.000 personnes qui, faute de pouvoir intégrer la Fonction publique, risquent de se retrouver parmi les 11 % de la population active actuellement privée d'emploi !

À ce stade, nous ne savons pas combien d'ATSEM, de travailleurs sociaux, de sapeurs-pompiers, d'enseignants, de personnels hospitaliers, pour ne citer qu'eux, seront touchés par ces suppressions de postes ...

../..

Quant à la fameuse diatribe sur les emplois à vie dans la Fonction publique, la **FA-FPT** rappelle que le statut permet simplement aux fonctionnaires de terminer leur carrière dignement sans se voir relégués au rang des travailleurs inutiles ou trop chers car trop âgés, et que la seule garantie que le statut permet d'offrir est celle prévue explicitement par l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ».

Dans ce contexte particulièrement morose, la signature du protocole « PPCR » par la **FA-FPT** trouve une dimension particulière compte tenu de la réaffirmation du statut de la Fonction publique contenue dans ce texte.

Autre source de satisfaction, la résistance qui s'organise pour défendre l'idée selon laquelle la Fonction publique et le service public restent au cœur des enjeux d'une société plus juste et solidaire.

Sur ce point, nous ne pouvons que nous réjouir, Monsieur le Président, de vos propos relayés vendredi dernier dans les colonnes d'un grand média de la presse spécialisée au sujet notamment du temps de travail dans la Fonction publique.

Face à la démagogie et à la désinformation qui visent la Fonction publique, la **FA-FPT** prendra toute sa part dans le cadre d'un débat démocratique respectueux mais sans concession !

